	Contrat de stage	* A compléter par l'autorité cantonale					
	Formation professionnelle initiale avec certificat f	Numéro du contrat*					
	Formation professionnelle initiale avec attestation fédérale Formation initiale de durée réduite		Numéro(s) de l'entreprise de stage *		/ /		
	Autre						
	Les parties mentionnées ci-après conviennent de ce qui suit:						
1. Entreprise	Entreprise				No tél.		
de stage	Rue				E-mail		
	NPA, lieu						
2. Personne en formation	Nom	Prénom			Date de naissance		
en tormation	Rue			Langue maternelle: f d i rom.			
	NPA, lieu				autre		
	n ed	e - 1		N. 4VC	Sexe: m f		
	No tél.	E-mail		No AVS Autorisation (	de séjour: Autre permis *		
	Lieu d'origine	Canton	Pays	* Indication ob	permis * ligatoire uéte auprès de la Police des étrangers)		
	foxide and radioes anhies as in Loure ass enguiders)						
3. Représentant légal (père et/ou mère ou autorité tutélaire)	Nom		Prénom				
	Rue			Sexe:	m 🗆 f		
	NPA, lieu			No tél.			
	Nom		Prénom				
	Rue	m 🗖 f					
	NPA, lieu			No tél.			
4.8/							
4. Dénomination de la profession,	Profession/profil						
durée du stage, temps d'essai, durée totale	Orientation/branche  Durée du stage: (jour/mois/année) du au Date de la PQ:						
de la formation, fin de la formation,	(jour/mois/année) du au  Durée totale de la formation:		Si <b>l'enseignement professionnel</b> est suivi pe				
date de la PQ	(jour/mois/année) du au en indiquer la mesure en %.						
5. Indications concernant	Formatrice responsable / formateur responsable (voir aussi point 12)						
l'entreprise de stage	Nom		Prénom				
	Profession  Nombre de <b>personnes qualifiées</b> da	ns l'entreprise déterminant	Pourcento	Date de nais g <b>e total</b> des p	sance personnes qualifiées occupées dans l'entre-		
				mbre maximum de personnes en formation.			
	2100 ao 14 191 marion (31 antoroni ao 1 adresso ao 1 omiopriso ao siago)						
6. Prestataire	Institution No tél.			No tél.			
de la formation initiale en école	Rue			E-mail			
	NPA, lieu  Personne à contacter						
	Nom Prénom						
	Fonction						

2012 www.formationprof.ch

Contrat de stage page 2	Nom		Prénom					
	Entreprise de stage							
7. Indemnisation	Fr. par mois semaine heure							
	Allocations							
	Part du 13 <sup>e</sup> salaire: oui non	(déduction du s	alaire brut, cotisations aux assurances	sociales exceptées, voir chiffres 11 et 12)				
8. Horaire de travail	Avec la formation scolaire, le temps de t	ravail se monte à						
	leures par semaine: Jours de travail par semaine:							
	Durée maximum de la journée de travail, travail de nuit et du dimanche, éventuel travail supplémentaire:							
	les dispositions légales doivent être respectées, en particulier la loi sur le travail et les ordonnances s'y rapportant.							
	Dispositions particulières							
9. Vacances	Droit aux vacances en semaines pendar	nt le stage						
10. Acquisitions nécessaires à	La personne en formation a besoin des outils professionnels et vêtements de travail suivants:							
l'exercice de la								
profession	Les frais d'acquisition sont pris en charge par entreprise de	stage personne en formation/	Le nettoyage des vêtements professionnels incombe à entre	prise de stage personne en formation/				
		représentant légal		représentant légal				
11. Assurances	Assurance accidents							
	La personne en formation est obligatoire Les primes de <b>l'assurance accident</b>	ement assurée contre les accidents (LAA) s professionnels sont prises en char	de par l'entreprise de stade.					
	Les primes de <b>l'assurance accident</b>	s non professionnels		par la personne en formation/				
	sont prises en charge à raison de		par l'entreprise de stage	% par le représentant légal				
	Assurance perte de gain en cas oui non Si oui: Les prime		6 par l'entreprise de stage	par la personne en formation/ % par le représentant légal				
	(L'entreprise de stage doit prendre en ch			P				
12. Annexes au								
contrat de stage et autres dispositions								
particulières								
13. Modification	Toute modification du contrat a	nnrouvé doit être soumise nour	annrobation à l'autorité cant	onale.				
de la durée du stage	Les dispositions légales fédérales s'appli			onuic.				
ou rupture du contrat de stage	La collaboration entre le prestataire de l	a FIE et l'entreprise de stage est régie p	ar un contrat séparé, conformément à	l'art. 15 OFPr.				
14. Signatures	Le présent contrat est établi en	exemplaires.	Lieu	Date				
•	Entreprise de stage	- Control Properties	Personne en formation					
	Prestataire de la formation initiale en école		Représentant légal					
10.0								
15. Approbation	Ce contrat doit être approuvé par l'autor Lieu, date, tampon	rite cantonale si le stage dure plus de six	( mois.					

2012 www.formationprof.ch